

CMQ-65921

EXTRAIT VÉRITABLE des minutes de la Commission municipale du Québec, séance du 16 février 2017.

RÉSOLUTION

2017-059

SÉCURITÉ PUBLIQUE

PROJET DE RÉHABILITATION DU LITTORAL DE PERCÉ – OCTROI D'UN CONTRAT À MME FRANCE THIBAUT, ING. EXPERT CONSEIL

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal de la Ville de Percé ne peut administrer ses affaires faute de quorum à la suite de la démission du maire et de cinq conseillers;

CONSIDÉRANT QUE la Commission peut, en vertu des pouvoirs qui lui sont conférés par l'article 100 de la *Loi sur la Commission municipale*, adopter toute mesure qu'elle juge nécessaire pour l'administration de la Municipalité pendant cette période;

CONSIDÉRANT QUE le 30 décembre 2016 et le 11 janvier 2017, Percé voyait s'abattre sur ses côtes deux fortes tempêtes qui ont achevé de détruire les infrastructures municipales et endommagé des propriétés commerciales et résidentielles dans le cœur du centre touristique de la Ville;

CONSIDÉRANT QUE certaines propriétés riveraines ainsi que des infrastructures d'égouts sont dorénavant totalement exposées suite à la destruction du mur de béton qui faisait office de protection;

CONSIDÉRANT QUE les dommages subis affectent la sécurité du littoral et celle du cœur du centre-ville et qu'il y a lieu de mettre en œuvre une solution permanente pour la réhabilitation et la protection du littoral;

CONSIDÉRANT QUE depuis 2014, la Ville travaille avec plusieurs partenaires à élaborer une solution durable de protection et d'adaptation côtière pour l'Anse du Sud et que depuis les tempêtes, elle travaille en étroite collaboration avec l'équipe de la Sécurité publique et les intervenants gouvernementaux concernés afin de réagir à cette situation de crise et de coordonner la mise en œuvre du projet de réhabilitation et de protection du littoral;

CONSIDÉRANT QU'il est opportun que la Ville retienne les services d'une ingénieure indépendante pour l'accompagner dans la réalisation de ce projet d'envergure;

CONSIDÉRANT QUE la Ville a reçu une offre de service de la part de France Thibault, ing. Expert conseil proposant ses services à un taux horaire de 133,50 \$, le tout jusqu'à concurrence d'un montant de 20 000 \$ (taxes en sus);

CONSIDÉRANT QUE la Ville pourrait requérir les services de Mme Thibault relativement aux points suivants, sans nécessairement s'y limiter :

- Analyse de tous les documents pertinents disponibles déjà produits dans ce dossier;
- Assistance pour l'analyse des budgets et l'octroi de mandats d'ingénierie;
- Termes de références pour mandats à venir;
- Discussions ou rencontres avec les différents intervenants (MSP, MAMOT, MDDELCC, ou autres);
- Participation à certaines réunions avec les consultants de la Ville;
- Examen et commentaires de certains documents fournis par les consultants de la Ville;
- Suivi des budgets et des échéanciers de travail des consultants de la Ville;
- Tout autre service en lien avec le projet de réhabilitation à la demande de la Ville.

EN CONSÉQUENCE,

IL EST RÉSOLU QUE la Commission accepte l'offre de service de Mme France Thibault, ing. Expert conseil, dans le cadre du projet de réhabilitation et de protection du littoral de Percé.

La secrétaire de la Commission,


Céline Lahaie, notaire